

**10084/1/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 juin 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 juin 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie

E 14107





Bruxelles, le 6 juin 2019  
(OR. en)

10084/1/19  
REV 1

SOC 450  
EMPL 341

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination de plusieurs membres titulaires et membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de  
DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants

du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie  
et de travail

pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovénie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant  
la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>1</sup>,  
et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et  
par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres  
suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Le gouvernement du Luxembourg et l'organisation d'employeurs BusinessEurope  
ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaires	Membres suppléants
Luxembourg	M <sup>me</sup> Nadine WELTER	M. Gary TUNSCH

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaires	Membres suppléants
Lituanie		M. Ričardas SARTATAVIČIUS
Slovénie	M. Jože SMOLE	M. Igor ANTAUER

*Article 2*

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président